

**RÈGLES OFFICIELLES DU CONCOURS**  
**« Tom Clancy's Rainbow Six: Siege Rainbow is Magic GIF Contest »**

**AUCUN ACHAT OU PARTICIPATION FINANCIERE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN.**

**TOUTE PARTICIPATION EST NULLE ET NON AVENUE EN CAS D'INTERDICTION PAR LA LOI OU PAR LA RÈGLEMENTATION. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION.**

Le présent Concours n'est en aucune façon sponsorisé, appuyé ou régi par, ou associé à Facebook, Instagram, Twitter, YouTube ou tout autre réseau social. Les informations que vous communiquez dans le cadre du présent Concours sont destinées à Ubisoft Inc. et non à Facebook, Instagram, Twitter, YouTube ou tout autre réseau social. Les informations que vous communiquez seront uniquement traitées en vertu de la politique de confidentialité d'Ubisoft consultable à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy/>.

1. **ÉLIGIBILITÉ** : Le concours « Rainbow Six Siege Rainbow is Magic GIF Contest » (le « **Concours** ») est ouvert à tout résident de l'un des pays suivants : USA, Canada (incluant Québec), Mexique, Argentine, Brésil, Chili, Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Chine, Japon et Russie âgé d'au moins 18 ans au moment de la participation. Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor ainsi que chacun(e) de leurs sociétés affiliées, filiales, licenciés, franchisés, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute autre société associée au Concours (collectivement les « **Entités du Concours** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables au niveau fédéral, national, provincial, municipal, territorial et local. Toute participation provenant d'un autre pays que les suivants : USA, Canada (incluant Québec), Mexique, Argentine, Brésil, Chili, Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Chine, Japon et Russie, est nulle et non avenue, ainsi qu'en cas d'interdiction.

2. **SPONSOR** : Ubisoft Inc., 625 3<sup>rd</sup> Street San Francisco, CA, USA (« Ubisoft » ou « Sponsor »)

3. **DURÉE DU CONCOURS** : Le Concours débute le 1er avril 2019 à 9h00 Heure du Pacifique (« PT ») et se termine le 8 avril 2019 à 00h00 PT.

4. **COMMENT PARTICIPER** :

**Pour participer au Concours, veuillez suivre les consignes ci-dessous. Les dates et heures indiquées sont susceptibles d'être modifiées :**

Participez au Concours en :

- Créant un GIF inspiré de Rainbow is Magic – soyez créatif, et faites en sorte que vos créations soient fun et mignonnes.
  - Le GIF doit inclure uniquement des artwork et/ou images de Tom Clancy's Rainbow Six : Siege avec superposition du texte d'origine et/ou d'autres artwork créés seulement par le Participant. L'inclusion d'images, artwork ou tout autre élément appartenant ou créé par un tiers (marque, entreprise ou individu) entraînera la disqualification de la participation.
- Envoyant votre GIF par Twitter, Facebook, ou Instagram en utilisant les hashtags **#R6gifcontest** et **#RainbowisMagic**

**LIMITE** : Aucun autre mode de participation n'est accepté. Une seule participation par Participant sera acceptée. La participation au Concours n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Concours, chaque Participant (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** ») s'engage à accepter, à

respecter et à se soumettre sans réserve aux présentes Règles Officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards.

Toutes les participations sont soumises à une vérification par le Sponsor. Les participations qui ne respectent pas les exigences spécifiées ci-dessous ou qui ne respectent pas les Règles Officielles contenues dans les présentes peuvent être disqualifiées. Toute tentative de participation, d'une forme différente de celle décrite aux présentes, est nulle. Conformément aux Règles Officielles du Concours, le Sponsor déterminera à sa seule discrétion ce qui constitue une participation valide.

5. PRATIQUES INTERDITES :

Pendant le Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion et sans préjudice pour ledit Participant, avertir, disqualifier ou bannir tout Participant qui, notamment mais non limitativement :

- S'inscrit au Concours via plusieurs comptes différents ;
- S'allie à d'autres Participants en vue de créer une situation de concurrence déloyale ;
- Procède à une quelconque forme de tricherie ou d'acte de piratage ;
- Ne respecte pas l'intégralité des présentes Règles Officielles ;
- Fait preuve d'un comportement qui est, de l'avis du Sponsor, illégal, nuisible, abusif, harcelant, menaçant, malveillant, diffamatoire, calomnieux, fallacieux, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire à la morale ou inacceptable de quelque manière que ce soit.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS :

Après la clôture des participations, 10 gagnants seront sélectionnés parmi toutes les participations valides qui répondent aux critères du Concours.

Les Gagnants seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Créativité
- Originalité
- Fun
- Conformité aux thèmes : « Rainbow is Magic & Tacticute »

7. PRIX :

La collection complète de Rainbow is Magic, un ensemble d'items cosmétiques utilisables en jeu + 5400 Crédits R6

Valeur Commerciale Estimée (« VCE ») : 55\$ USD

**VCE TOTALE POUR DE TOUS LES PRIX ATTRIBUÉS DURANT LE CONCOURS : 550\$ USD.**

Toutes les taxes afférentes aux Prix sont à l'unique charge des Gagnants. Les Prix ne pourront être cédés ou échangés contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder aux substitutions nécessaires, dues à des circonstances indépendantes de sa volonté. Les Prix comprennent les frais d'expédition et de transport jusqu'au domicile du Gagnant, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles. Le Gagnant ne peut pas céder son Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun Prix perdu ou volé.

Les Prix sont fournis « en l'état ». Les Participants reconnaissent que les Entités du Concours ne sont pas responsables de toute garantie ou déclaration explicite ou implicite, de fait ou de droit, relative au Prix.

En participant au Concours, les Gagnants reconnaissent que les Entités du Concours n'ont pas pris et ne fourniront aucune assurance quelle qu'elle soit relative au Prix et que chaque Finaliste sera responsable de l'obtention et du paiement de toute assurance relative au Prix.

8. NOTIFICATION AU GAGNANT : Les Finalistes seront informés par message direct sur la plateforme utilisée lors de la soumission de la Participation gagnante, sous dix (10) jours suivant la sélection de Gagnants par le Sponsor. Le Sponsor n'encourra aucune responsabilité pour toute notification perdue, interceptée ou non reçue par un Finaliste pour quelque raison que ce soit. Si le Gagnant est mineur, son parent ou son tuteur légal doit signer et retourner les documents décrits aux présentes, comme étant nécessaire afin de réclamer le Prix pour le compte du mineur Gagnant.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la Participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé du compte utilisé pour soumettre la Participation. Le « titulaire agréé du compte » est défini comme la personne physique à qui est attribuée l'adresse email par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de service en ligne ou une autre organisation (par exemple une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution de l'adresse email utilisée pour soumettre la Participation.

Dans le cas où les documents ne seraient pas retournés dans les délais ou le seraient de manière incomplète, ou dans le cas où la notification de Prix ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et informé, si les délais le permettent.

9. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT : Le Participant déclare et garantit au Sponsor que sa Participation (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée par lui (ii) n'est ni extraite d'une quelconque autre source ni distribuée ou diffusée sous un quelconque support ou format, (iii) n'est pas entrée dans le domaine public et (iv) n'est pas soumise en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la vie privée, à l'image ou tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DU CONCOURS ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DES ENTITÉS DU CONCOURS ET DES TIERS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PRÉSENT CONCOURS INCLUANT SANS QUE CELA NE SOIT LIMITATIF (A) DE TOUTE VIOLATION DES GARANTIES SUSMENTIONNÉES; (B) DE TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA VIE PRIVÉE, À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE À LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Le Sponsor, les Entités du Concours, Facebook, Instagram, Twitter, YouTube ainsi que toute tierce partie associée ou affiliée au développement et à l'exécution du présent Concours ne sont pas responsables des problèmes de téléchargement ou de chargement de toute information relative au Concours sur ou depuis tout site Internet ou de tout autre dysfonctionnement technique du matériel électronique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, du fournisseur d'accès, du matériel informatique ou du logiciel, des lignes téléphoniques, de la non-réception de toute Participation envoyée par courriel au Sponsor, du fait de problèmes techniques, de trafic, d'encombrement du réseau Internet ou du site Internet ou de tout autre problème technique impactant toute participation par le biais du site Internet, notamment, tout dysfonctionnement des télécommunications ou toute communication défectueuse, perdue, retardée, incomplète, brouillée ou détournée, susceptible de limiter la possibilité d'un Participant de participer au Concours.

A L'EXCEPTION DES RÉSIDENTS DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, ET DU ROYAUME UNI, EN CE QUI CONCERNE LES RÉCLAMATIONS À LA SUITE DE LA MORT OU DE BLESSURES CORPORELLES (CONFORMÉMENT AU DROIT APPLICABLE DE CES JURIDICTIONS), LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE SPONSOR, LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, INSTAGRAM, TWITTER, YOUTUBE ET TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE

RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE : (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU CONCOURS ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU CONCOURS OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA VIE PRIVÉE, AU DROIT À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE PARTICIPANT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT. *POUR LES RESIDENTS D'ALLEMAGNE*: CETTE DÉCLARATION NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉCLAMATIONS CONTRE LE SPONSOR, SES REPRÉSENTANTS ET AGENTS D'EXÉCUTION POUR LES DOMMAGES DU FAIT DE BLESSURES PERSONNELLES OU MORT, ET AUX RÉCLAMATIONS EN CAS D'INTENTION OU NÉGLIGENCE MANIFESTE DU SPONSOR, SES REPRÉSENTANTS OU AGENTS D'EXÉCUTION.

11. AUTORISATION DE PUBLICITÉ/CESSION DES DROITS : Sous réserve des dispositions relatives à la collecte et au traitement des données personnelles ci-dessous, l'acceptation d'un quelconque Prix constitue une permission octroyée par le Gagnant aux Entités du Concours quant à l'utilisation des éléments de participation du Gagnant, notamment, la Participation, le nom, la photographie, le portrait, la voix, les informations biographiques, les déclarations et l'adresse complète (collectivement les « **Attributs** ») à des fins promotionnelles dans le monde entier et sous tous les formats existants à ce jour ou conçus ultérieurement, pour une durée de 10 ans, sans autre contrepartie ou demande d'autorisation et dégage les Entités du Concours de toute réclamation découlant de l'utilisation desdits Attributs. Tout contenu soumis au Sponsor devient la seule propriété du Sponsor et ne sera ni restitué ni reconnu. En contrepartie de sa participation au Concours, le Participant reconnaît renoncer à l'ensemble de ses droits sur les éléments matériels soumis. La soumission d'une Participation octroie au Sponsor et à ses agents le droit d'enregistrer, copier, publier, utiliser, éditer, exposer, distribuer, exécuter, commercialiser, adapter, modifier et/ou concéder toute licence ou sous-licence de ladite Participation d'une quelconque façon, sur un quelconque support, sans limitation et sans compensation pour le Participant. La soumission d'une Participation implique également le consentement du Participant à céder et transférer au Sponsor tout droit, titre et intérêt sur la Participation, notamment, mais non limitativement, tout droit d'auteur.

12. Données personnelles des Participants : Les données personnelles des Participants collectées et traitées par la Société Organisatrice seront soumises à la Charte sur le respect de la vie privée d'Ubisoft accessible à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy>. Les Participants acceptent que la Société Organisatrice collecte et traite leurs données personnelles afin de leur permettre de participer au Jeu-Concours et de permettre aux Gagnants de recevoir leurs Prix. Les données personnelles des Participants sont accessibles par la Société Organisatrice, ses affiliés et les utilisateurs des réseaux sociaux sur lesquels le Participant a publié son contenu et resteront accessibles publiquement sur lesdits réseaux sociaux jusqu'à ce que le Participant supprime son contenu desdits réseaux sociaux. Le traitement des données personnelles des Participants est fondé sur l'exécution du Contrat que les Participants ont conclu avec la Société Organisatrice en acceptant le présent Règlement.

La conservation des données personnelles des Participants sera soumise à la Politique de Confidentialité des réseaux sociaux accessible aux liens suivants :

- Facebook : [https://www.facebook.com/full\\_data\\_use\\_policy](https://www.facebook.com/full_data_use_policy)
- Instagram : <https://help.instagram.com/402411646841720>
- Twitter : <https://twitter.com/privacy>

Les Participants peuvent exercer leur droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et de définir les directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après la mort pour toutes les données personnelles les concernant remplissant le formulaire accessible [ici](#).

Pour toute autre demande les Participant peuvent contacter les Délégués à la protection des données en choisissant le formulaire de « demande d'information » accessible [ici](#).

Les Participants peuvent également déposer une plainte auprès de l'autorité compétente de leur pays.

13. **DISQUALIFICATION** : Le Participant convient de ne pas soumettre une Participation contenant (i) un langage ou des images dénigrants ou obscènes, (ii) de la nudité, (iii) des marques commerciales, des droits d'auteur et/ou des logos n'appartenant pas au Participant et/ou (iv) un langage, des images ou vidéos injurieux vis-à-vis d'un tiers et/ou susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un tiers. Le Participant reconnaît que le Sponsor soumet expressément son acceptation de la Participation soumise par le Participant à l'acceptation par le Participant de ce qui précède. S'il était établi que le Participant venait à violer ce qui précède, le Sponsor se réserverait le droit de disqualifier le Participant.

Les Participations déposées au nom d'une autre personne par tout autre individu ou toute autre entité, notamment mais non limitativement les notifications et/ou services d'inscription à des concours/loteries commerciales seront déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Concours. Toute participation considérée par le Sponsor, à son entière discrétion, comme ayant été déposée de la sorte sera annulée. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Le Sponsor se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier tout individu surpris à falsifier la procédure de participation ou le déroulement du Concours, à agir en violation des présentes Règles Officielles ou à faire preuve d'un comportement de mauvaise foi ou perturbateur, ou cherchant à perturber ou à miner le déroulement légitime du Concours de quelque manière que ce soit, ou à irriter, nuire à, menacer ou harceler une autre personne. Le Sponsor se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et d'obtenir tout autre compensation de toute personne dans la limite autorisée par la loi. Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

14. **ANNULATION** : Ubisoft se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Concours si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Concours, tel que défini par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des Participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

15. **LITIGES** : Sauf and le cas où la loi l'interdit, le Participant convient que : (1) tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'action découlant de ou en lien avec le présent Concours ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recours à une action de groupe en justice, et qu'en participant au Concours, le Participant convient que la résolution formelle des litiges sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux situés à Los Angeles, CA, USA ; (2) que toute réclamation, tout jugement et toute dommages seront limités aux frais remboursables réels encourus, notamment les frais associés à la participation au présent Concours, mais en aucun cas aux frais d'avocats ; et (3) sauf interdiction, le Participant ne sera en aucun cas autorisé à obtenir les dommages-intérêts indirects, punitifs et accessoires et tous autres dommages, à l'exception des frais remboursables réels, et tout droit de multiplication ou d'augmentation desdits dommages, et le Participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer de tels dommages-intérêts. Dans la mesure prévue par la loi, tout problème et toute question relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles ou des droits et obligations du Participant et du Sponsor en lien avec le Concours seront régis par et interprétés conformément au droit américain et de l'Etat de Californie, sans donner effet à toute clause de choix ou de conflit de loi, qui imposerait l'application des lois d'une juridiction autre qu'une juridiction de l'Etat de Californie. *Pour les Résidents de Québec uniquement* : tout litige relatif à l'organisation d'un concours promotionnel pourra être soumis à la Régie des alcools, des courses. Tout litige relatif à l'attribution d'un Prix pourra être soumis à la Régie seulement pour les besoins d'assister les parties afin qu'elles puissent trouver un accord. *Pour les Résidents allemands uniquement* : La présente limitation de juridiction et du montant des dommages-intérêts ne s'applique pas si elle n'est pas autorisée par la loi.

16. **RÈGLES OFFICIELLES, LISTE DES GAGNANTS** : Pendant toute la durée du Concours, une copie des Règles Officielles peut être téléchargée depuis [Rainbow6.com](#). La liste des Gagnants sera disponible sur [Rainbow6.com](#) et

postée pendant l'événement. Par ailleurs, les présentes Règles Officielles peuvent également être obtenues en adressant une enveloppe timbrée (les résidents de l'Etat de Washington peuvent omettre les frais de port) avec votre adresse personnelle, portant la mention « Rainbow Six Siege Rainbow is magic GIF contest » à Ubisoft Inc. 625 Third Street, San Francisco, CA 94107, USA.

17. DIVERS :

© 2015 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Tom Clancy's, Rainbow Six, The Soldier Icon, Ubisoft and the Ubisoft logo are registered or unregistered trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries.

L'utilisation du nom, de la marque commerciale ou du lieu d'un quelconque fabricant du Prix en lien avec un quelconque des Prix n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un sponsoring.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une quelconque disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les présentes règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présents.

**LE PRÉSENT CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS SPONSORISÉ, RECONNU OU GÉRÉ PAR, OU ASSOCIÉ A FACEBOOK, INSTAGRAM, TWITTER, YOUTUBE OU QUELQUE AUTRE RÉSEAU SOCIAL QUE CE SOIT. VOUS TRANSMETTEZ VOS INFORMATIONS A UBISOFT INC. ET NON À FACEBOOK, TWITTER, YOUTUBE OU QUELQUE AUTRE RÉSEAU SOCIAL QUE CE SOIT.**

Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Finaliste ou du Participant en qualité de consommateur.